

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73052

Objet

**Classement dans la voirie
communale de la voie de
desserte du lotissement
SENAC FOUGERAT COMTE
Enquête Publique.**

DATE DE CONVOCATION

14 mars 1973

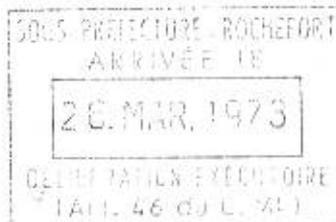
DATE D'AFFICHAGE

14 mars 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 19



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix neuf mars à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, DUFOUR, BUCHET, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD, NAULIN, DOMEQ, BERLAND, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM. TAP par Melle FOUCHE jusqu'à 19 h 45

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTEAU, DELAIR, BOUTET, Mme PAVIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 MAI 1972

Vu l'arrêté municipal en date du 8 Février 1973 prescrivant l'enquête publique prévue par l'arrêté du 18 Juin 1960, modifié et complété par l'arrêté du 7 Mars 1964 et qui s'est déroulée du 9 au 16 Février 1973, le dossier de l'affaire ayant été déposé à la Mairie afin que le public puisse en prendre connaissance et formuler ses observations le cas échéant.

Vu le registre d'enquête clos à la date du 16 Février 1973 par M. DRENO Pierre, Commissaire-Enquêteur,

Vu les conclusions de M. le Commissaire-Enquêteur rappelées ci-après :

"Par ces motifs, le commissaire enquêteur soussigné donne un avis entièrement favorable au classement de cette voie dans la voirie communale et partant dans le domaine public communal".

Considérant que ces conclusions sont favorables au projet de classement dans la voirie communale de la voie du lotissement "SENAC. FOUGERAT. COMTE".

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue,

./.

DECIDE :

- de classer dans la voirie communale la voie de desserte du lotissement
SENAC. FOUGERAT. COMTE.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint délégué



G. TETARD.